**28 Manitou-lhebreu.com**

**Tazria'-Métsora' : la pureté**

**Gradation morale**

Depuis le début du Livre de Vayiqra sont développées, en une gradation continue, les lois qui régissent la distinction entre l'état de pureté, **טהרה** tahorah et celui d'impureté, **טומאה** toumah. De parasha en parasha, se dégage le principe d'une progression graduelle des lois de la purification spécifiques à Israël. Dans les autres religions et les autres spiritualités, la pureté et l'impureté sont rencontrées mais de façon générale et se confondent souvent avec la notion de propreté. Cependant toutes ne pénètrent pas dans les plus infimes détails la notion de pureté et impureté comme indiqués dans la Torah, les Prophètes et les Hagiographes, selon des lois développées avec une telle minutie et élaborées avec une telle précision dans le Talmud qui y consacre plusieurs traités.

D'abord, dans les parashot Vayiqra et Tsav, la Torah introduit la mise à part, la séparation radicale des Cohanim de toute situation pouvant déboucher sur l'impureté. Ce qui est mis en relief est la mise à part des Cohanim pour qui toute séparation de l'impureté est la condition *sine qua non* du service au mishkan, au Tabernacle.

Ensuite, elle fournit l'ensemble des règles concernant la cashrout, la nourriture de consommation permise, à la parasha Shémini. En plus, pour les Cohanim qui servent au mishkan, il y a séparation radicale de la consommation de vin. Avec, dans la même parasha, “l'intermède” des enfants de Aharon, Nadav et Avihou qui moururent pour avoir porté devant le Seigneur un feu profane non casher non voulu par le Seigneur. Ils n'avaient pas pris femmes pour épouses (Vayiqra Raba 20) et n'avaient donc pas enfanté (Bemidbar III, 4). La Torah nous e:nseigne, par la mort de ces excellentes personnes d'un niveau hors normes, le principe que les êtres de sainteté, dans leurs efforts, dans leur dévouement et dans leur enthousiasme, sont exposés plus que d'autres aux risques de l'impureté dans l'élévation vers Dieu, Vayiqra X, 3 : «Moshé dit à Aharon : C'est là ce qu'avait déclaré le Seigneur en disant : Beqrovaï éqadesh **בקרובי אקדש** Je veux être sanctifié par ceux qui M'approchent »

Cette notion atteint son paroxysme quand elle touche tous les domaines de la vie, de telle sorte que la pureté de la Torah est une notion spécifique à l'âme d'Israël. Les Cohanim y sont encore plus vulnérables, car la pureté est tout ce qui est se rattache à la vie et l'impureté est tout ce qui se rattache à la mort. Entre les deux, il y a une infinité de situations.

Puis, dans Tazria' et Metsora', sont décrites les situations d'impureté qui concernent le corps lui-même, attaqué par une “bonne maladie” telle la parturiente, la femme enceinte qui doit accoucher incessamment, et la Torah distingue entre l'impureté qui s'attache au corps due à la naissance d'un mâle de celle due à la naissance d'une fille.

**Maladies psychosomatiques**

La Torah indique ainsi des maladies du corps dont la source est psychique : les maladies psychosomatiques, dont la tsara'at **צרעת**, traduit fautivement par lèpre, qui est décrite comme une maladie surtout spirituelle et qui résulte d'une des fautes les plus graves, le lashon hara' **לשון הרע**, la médisance. Une perversion intérieure à la personnalité exerce une influence physique jusqu'à atteindre la peau même du corps de l'individu mais aussi le corps de toute la collectivité tant est que cette dernière aurait besoin d'une transformation spirituelle profonde.

Il existe chez l'individu, comme chez la collectivité, des relations étroites entre le corps et l'âme et des perturbations d'ordre moral ou spirituel peuvent entraîner des désordres physiopsychosociobiologiques. À l'échelle de la collectivité, c'est le même schéma : telle nation est contaminée par une exposition trop longue à un manque de moralité et développe une philosophie négative qui tue ses adeptes, à l'instar de l'existentialisme après la Deuxième Guerre mondiale, en France et ailleurs, et instaure une psychologie suicidaire.

Cette même impureté se rencontre à plusieurs niveaux : à part celui qui concerne le corps, elle peut s'attacher aux vêtements et même aux maisons, mais il faut que la collectivité d'Israël soit vraiment d'un niveau très haut de moralité. Toute maladie corporelle n'indique-t-elle pas un manque spirituel, un hiatus conceptuel, un désordre moral, une ignorance du Connaître-Dieu ? Les désordres du comportement moral engendrent des maladies du corps. Inversement, le respect de la Loi de moralité fait entrevoir la joie du monde, la liberté, le fondement du bonheur. La nation d'Israël obéit à la volonté de son Créateur et de son Sauveur, alors elle est protégée par Sa volonté. Réciproquement, si l'on voit qu'Israël réussit sur sa Terre, qu'il triomphe systématiquement de ses ennemis, c'est que la Providence divine lui sourit.

Enfin, dans les parashot suivantes, les lois concernant le contact avec la mort règlent l'impureté fondamentale qui en résulte, Vayiqra XXI, 1 : « Et le Seigneur parla à Moshé : Parle aux Cohanim, enfants d'Aharon, et dis-leur : Nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens ».

Le Rav Kook (Lettres, 79) écrit : « Notre Torah de Sainteté nous a éloignés de toutes sortes de phénomènes obscurs en nous interdisant la sorcellerie et l'appel aux morts pour les interroger. Elle a interdit au Cohen de se rendre impur au contact des morts, préférant rattacher les mitsvot à la vie ». Le peuple saint, appelé à être, dans sa totalité et dans son fait national juif, une nation de Cohanim pour toutes les familles de la Terre, ne doit s'attacher qu'au seul Dieu Vivant.

**Rambam et la psychologie des profondeurs**

Selon Rambam, la plupart des maladies ont une origine psychosomatique, et notre grand maître résume le processus d'évolution de cette impureté, dans ses Lois sur l'impureté de la tsara'at XVI, 9 : « Ce mal qui atteint les vêtements et les maisons…ne fait pas partie de l'ordre naturel des choses, mais c'est un signe prodigieux, un miracle au sein du peuple d'Israël pour qu'il se préserve du lashon hara', la médisance. Si un individu se rend coupable de cette faute, les poutres de sa maison sont atteintes. S'il persiste, ses ustensiles de cuir sont atteints ; puis ses vêtements ; et enfin sa peau…et il devient metsora' un “lépreux”. Il sera isolé afin de l'empêcher de s'adonner à ses paroles mauvaises ».

Enfin, dans les parashot suivantes, la Torah développe les règles qui touchent à l'impureté fondamentale qui résulte du contact avec la mort car l'impureté est tout ce qui est du côté de la mort, le cadavre. Et, au-delà, tout ce qui est complètement devenu, déjà fait, cadavérique, mort de l'intérieur alors que vivant de l'extérieur, qui n'a plus d'avenir en tant que nourriture pour la conscience, est déclaré impur. Mais la pureté est tout ce qui est du côté de la vie, car la Torah a dit d'agir mais non à partir du déjà fait, Talmud Soucah 9a : Ta'assé vélo mine héassouï **תעשה ולא מן העשוי**. Il faut avoir l'intention de faire la mitsva, d'y agir activement, de s'y consacrer par tous ses moyens, avec les oreillettes et les valvules de son cœur, et non que la mitsva soit réalisée d'elle-même, par inertie, de façon automatique. Cette Halakha concerne la mitsva de construire soi-même une soucah avec un toit du monde végétal consacré exclusivement pour cette mitsva.

**Rav Yéhouda Léon Askénazi** nous livre cet enseignement oral : « 'Essav **עשיו**, jumeau de Ya'aqov, ne veut pas toujours le bien pour son frère, c'est le moins que l'on puisse dire, vous comprenez ? Or, son nom est composé des mêmes lettres que 'assouï **עשוי**, déjà fait, complètement réalisé, c'est pourquoi Béréshit XXV, 29 dit qu'il est fatigué, une fois revenu du champ car, dit Rashi, il est fatigué d'avoir trop tué, il voit tout en rouge, il est souillé de sang de ses victimes, comme le Prophète Yirméyahou IV, 31 dit : « Mon âme est fatiguée à cause des assassins ».

Mais là, il y a contradiction, car le verset du Prophète cité par Rashi, et expliqué dans le Talmud Baba Batra 16b, se rapporte au peuple d'Israël qui dit que sa personne est fatiguée à cause des criminels qui veulent la tuer. Pour résoudre cette contradiction, il faut se reporter au temps de Rashi où l'on ne pouvait pas tout dire et tout est écrire, à cause de l'esprit des Croisades. Mais Rashi nous fait comprendre, avec beaucoup de tact mais qui percute, qui est l'assassin de son époque et qui est le préposé à être tué. C'est pourquoi, Rashi diagnostique que la chrétienté est déjà faite, vivante à l'extérieur, morte à l'intérieur, et que les Juifs ne peuvent plus vivre, déjà à son époque, dans le corps d'un cadavre » !

**La lumière enveloppante d'Érets Israël**

Il en va de même pour l'Aliyah en Érets Israël. Pour la mitsva de demeurer en Terre d'Israël, il faut que chacun ait l'intention par lui-même de la réaliser et de se construire avec ses propres capacités sur sa terre, de ne pas attendre que cela se fasse par la Guezéra de Dieu, par la sentence juridique de Dieu, par la contrainte de Sa volonté.

Nos Sages disent que pour ces deux mitsvot, la souca et la aliyah, c'est le corps qui doit pénétrer dedans avec toute la saleté, la boue aux bottes, la conscience pas nette, alors que pour les autres, ou bien il faut être propre pour pénétrer dans l'eau lustrale de la miqvé, ou bien il s'agit d'une mitsvah exécutée à l'extérieur de son propre corps. Mais pour la souca et Érets Israël c'est tout le corps de l'homme qui doit y pénétrer avec ses vêtements maculés, même s'il ne s'est pas entièrement nettoyé et purifié car tout est sanctifié par or maqif **אור מקיף**, la grande lumière enveloppante d'Érets Israël.

**La pureté, tout ce qui est du côté de la vie**

La Torah développe les moyens de se rapprocher de Dieu. Le projet de sainteté proposé à Israël est ponctué par l'affirmation suivante, Vayiqra XIX, 2 : « Vous serez saints, car Saint Je suis, Hashem votre Dieu ». Cette affirmation est aussi un commandement de conduite qui réclame l'effort de chaque individu de faire équivaloir son être personnel à celui de l'être collectif de l'ensemble d'Israël, le Klal Israël.

C'est une affirmation au niveau de la collectivité d'Israël et elle est inconditionnelle : quoi qu'il en soit, de toute manière, de gré ou de force « vous serez saints ». Que vous le vouliez ou non, que vous ramiez dans le sens de la directive divine ou à l'encontre, la promesse d'être une nation sainte au service de Dieu est absolue : « vous serez ». En ce qui concerne l'individu, il doit se mettre au diapason de cette affirmation par acquis du mérite, selon sa conduite personnelle, selon son propre effort moral, à l'intérieur de la collectivité d'Israël.